

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel sous la présidence de Monsieur Claude PETIT, Maire.

Présents : Claude PETIT, Henri FRANCOIS, Guillaume ANGLADE, Pierre GABORIT, Pascaline THURSCH, Christel COURDANT LAMME, Jean-Christophe GALLET.

Absents excusés : Emmanuelle LECOINTE, Guillaume GERMA (a donné procuration à H. FRANCOIS), Elisabeth BRANCO (a donné procuration à P. THURSCH), Philippe GERRER (a donné procuration à C. PETIT)

Secrétaire de séance : P. THURSCH

Objet : Choix du Blason de la Commune.

M le Maire fait part au conseil des travaux de la commission constituée afin d'établir un blason pour la Commune. Cette commission, en lien avec l'association Histoire de Transmettre, spécialiste des blasons, est constituée de conseillers municipaux, d'habitants volontaires pour ce projet héraldique.

Cette commission a travaillé avec les enfants de l'école de Puycasquier, qui ont proposé 4 projets de blason. (voir annexe jointe)

Lors des vœux, les 4 projets ont été soumis au vote des habitants. Les projets n°3 et n°4 ont eu le plus de voix.

Ces 2 blasons sont aujourd'hui présentés au conseil municipal, afin qu'il décide du blason définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté :

7 voix pour le projet n°3

3 voix pour le projet n°4


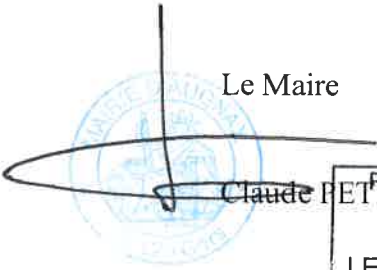
CHOISIT le projet n°3 comme blason de la Commune : « Coupé crénelé, de gueules et d'or accompagné en chef de trois fontaines héraldiques; en pointe d'une église de gueules chargée d'un écusson parti au 1^{er} de gueules, au 2nd d'or à deux besants du même l'un sur l'autre »

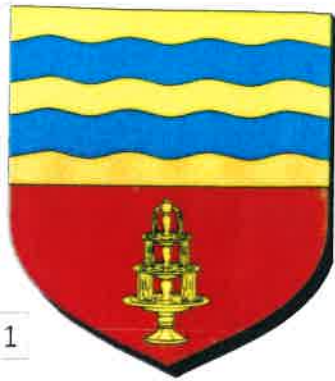
CHARGE M le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires auprès des services habilités afin que le blason soit reconnu et enregistré.

Le Maire

Claude PETIT

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS	
LE	26 AVR. 2024





1



Blasonnement

Coupé au 1, d'or, à deux fasces onduées d'azur ; au 2, de gueules, chargé d'une fontaine d'or à trois débordement

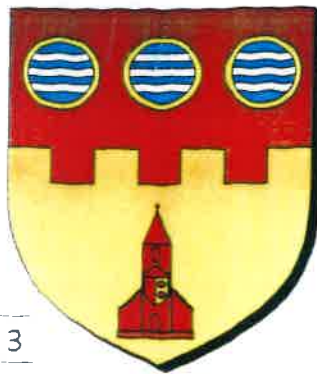


2



Blasonnement

Écartelé en sautoir, en 1, d'azur, à un besant d'or rempli d'argent chargé de trois fasces onduées d'argent. En 2 et 3, à une fleur de lys d'azur boutonnée d'or. En 4, à trois cloches d'or.



3



Blasonnement

Coupé, en chef de gueules et d'or accompagné en chef de trois fontaines d'azur et en pointe d'une église de gueules chargée d'un écusson parti au 1er de gueules, au 2nd d'or à deux besants du même l'un sur l'autre.

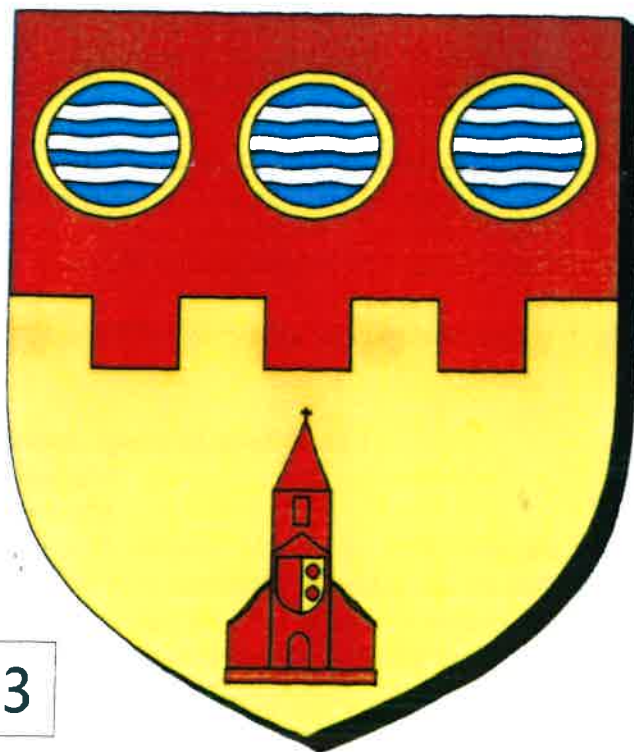


4



Blasonnement

D'azur à trois cloches d'or et d'un besant du même parti d'azur chargé de trois fasces onduées d'argent l'une au-dessus de l'autre.



3



Blasonnement

Coupé crénelé, de gueules et d'or accompagné en chef de trois fontaines héraldiques ; en pointe d'une église de gueules chargée d'un écusson parti au 1er de gueules, au 2nd d'or à deux besants du même l'un sur l'autre.